



FEUILLET D'INFORMATION

Deuxième étape : Pour une mise en œuvre durable des normes d'agrément de la FIP

L'initiative portant sur l'agrément de la formation interprofessionnelle en sciences de la santé (AFISS), financée par Santé Canada, met à contribution un partenariat national regroupant huit organismes responsables de l'agrément de la formation préalable à l'obtention d'un permis d'exercice dans six professions de la santé au Canada : **médecine, sciences infirmières, pharmacie, physiothérapie, ergothérapie et travail social.**

Le projet sur l'AFISS, créé à l'automne 2007, a terminé la deuxième étape de ses travaux en mars 2011. Les huit organismes qui ont collaboré au projet sont Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada, l'Association canadienne des ergothérapeutes, le Conseil canadien de l'agrément des programmes de pharmacie, l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières, l'Association canadienne pour la formation en travail social, le Collège des médecins de famille du Canada, le Comité d'agrément des facultés de médecine canadiennes et le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Une formation interprofessionnelle (FIP) se produit lorsque des étudiants de deux ou plusieurs professionnels de la santé apprennent les uns des autres, avec les autres et à propos des autres pour permettre une collaboration efficace et améliorer les résultats en matière de santéⁱ. L'agrément est une forme d'autoréglementation selon laquelle les collèges, les universités et les programmes élaborent des normes/standards, des politiques et des procédures pour s'auto-examiner et se faire évaluer par des pairs afin d'assurer la qualitéⁱⁱ.

Chaque organisation partenaire a entrepris diverses activités, dont l'élaboration d'un langage pour orienter l'intégration de normes d'agrément de la FIP dans chacun des programmes. Ces activités ont porté sur l'accès à des ressources communes par chaque milieu de formation afin de mettre en œuvre les normes d'agrément. Les objectifs poursuivis étaient de bien faire comprendre les normes de la FIP et de donner des exemples de résultats probants de FIP dans des programmes de formation. Finalement, chaque organisme continuera à travailler à la mise en œuvre des normes de FIP dans leurs programmes d'agrément et de formation.

Parmi les résultats importants de ce projet, nous avons aussi produit le **Guide sur les normes/standards d'agrément de la formation interprofessionnelle en sciences de la santé de l'AFISS** qui propose un langage à utiliser dans les normes d'agrément de la FIP que les professions de la santé peuvent adapter et qui donnent des exemples de résultats probants pour aider les évaluateurs des organismes d'agrément.

On a sollicité aussi la participation des gestionnaires de milieux cliniques, des ordres professionnels, des ministères provinciaux de la Santé et des milieux de formation postsecondaire, car la contribution de ces organisations participantes est essentielle pour permettre aux programmes de formation d'intégrer les étudiants et les nouveaux diplômés dans des milieux de soins de santé et de services sociaux travaillant en collaboration et centrés sur la personne.

ⁱ Centre for the Advancement of Interprofessional Education. (2002). *Defining IPE*. Extrait le 11 février 2011 de <http://www.caipe.org.uk/about-us/defining-ipe/?keywords=principles>.

ⁱⁱ http://www.chea.org/pdg/fact_sheet_5_operation.pdf